

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 632

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 18

À la dernière phrase de l'alinéa 43, après le mot :

« cadre »,

insérer les mots :

« sous la responsabilité de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Il convient de rappeler le rôle de supervision de l'ONCFS concernant les tirs de prélèvement auquel l'appui des fédérations départementales des chasseurs ne se substitue pas.